

Rome, le 20 décembre 2021

Chers Chevaliers et Dames,

2021 a été une année particulièrement riche en activités qui ont impliqué beaucoup d'entre vous. La crise pandémique que nous vivons encore continue de réduire les possibilités de nous rencontrer et d'organiser de grandes cérémonies, mais le Conseil des Grandes Charges espère déjà planifier une série d'événements et d'activités pendant 2022, si l'évolution de la pandémie nous le permet.

Sans décrire en détail les initiatives qui ont été menées en 2021, je souhaite en mentionner quelques-unes, à commencer par une donation faite grâce au soutien de certaines délégations à l'Aumônerie du Saint-Père.

La donation de 15.000 masques FFP2 aux hôpitaux ougandais, à l'hôpital Saint Georges Martyr du diocèse de Hoima, est louable. Le centre de chirurgie pédiatrique d'Entebbe et les camps de réfugiés à la frontière avec la République démocratique du Congo en ont également bénéficié.

De même, l'Ordre a livré un nombre important de lits et d'armoires à différentes Caritas diocésaines, ce qui leur permettra d'accueillir beaucoup plus de nécessiteux.

Les rencontres culturelles et les donations, dont beaucoup font partie du projet "Briciole di Salute", organisées par les délégations des Abruzzes et du Molise, de la Basilicate, de la Calabre, de la Campanie, de l'Émilie-Romagne, du Latium, de la Lombardie, des Marches et de l'Ombrie, du Piémont et de la Vallée d'Aoste, de la Sicile, des États-Unis, de la Thaïlande, de la Toscane et du Triveneto, ont été nombreuses.

L'engagement de la délégation française en faveur des étudiants les plus méritants a continué, en leur accordant des bourses.

Grâce au soutien du Bureau du Grand Prieur et des prêtres des délégations, de nombreuses célébrations eucharistiques ont été organisées, ainsi que des cérémonies

d'investissement, auxquelles ont participé Chevaliers et Dames, sympathisants et aspirants.

Tout cela a été possible grâce à ceux qui se sont conformés et ont soutenu financièrement l'Ordre, en payant leur contribution annuelle et en faisant des donations pour des projets individuels. La contribution, devoir moral de chaque Chevalier et de chaque Dame, a également été confirmée pour la prochaine année 2022 à un minimum de 250,00 euros. Rappelons que tous les donations en faveur de l'Ordre Constantinien Charity ONLUS permettent de bénéficier des déductions fiscales prévues : pour les obtenir, ces donations doivent être effectuées par virement bancaire, préférablement avant le 31 mars 2022 en utilisant les coordonnées indiquées ci-dessous :

ORDINE COSTANTINIANO CHARITY ONLUS

Banca INTESA

IBAN IT 61 A 03069 03315 100000005624

Raison : Donation 2022 - Nom et Prénom

A titre personnel et au nom du Conseil des Grandes Charges, je tiens à remercier tous ceux qui ont réalisé des activités en faveur de l'Ordre.

Je saisis cette occasion pour exprimer, également au nom de Son Altesse Royale le Grand Maître et des Grandes Charges, à vous tous et à vos familles, mes vœux les plus sincères pour un Joyeux Noël et une Bonne Année 2022.

Bien cordialement,

Giancarlo Rocco di Torrepadula

Grand Trésorier